

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean LÉTOQUART**, Maire, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en suite de la convocation en date du treize septembre deux mille vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

## ETAIENT PRESENT(E)S

M. LÉTOQUART Jean, **Maire**,

Mmes et MM. GOSSELIN David, CIOFFI Perrine, DUQUESNOY Cyril, BOUZIANE Zineb, BARANOWSKI Alain, VERNACK née WILLERVAL Christelle, SAYON Guillaume, PETIT née PONCHANT Brigitte, KOUJANE Brahim, **Adjoints au Maire**.

Mmes et MM. TISON née CARON Danielle, GEST Alex, SCHIAVON née VAHE Rose-May, CAPRON née PARENT Renée, LAURENT Marc, GUILLEMANT Gilles, BEUGNET née DUFAY Pascale, LACROIX née LHERBIER Renée, BOURDON Fabrice, SUSZKA Daniel, DOUIHI Mohamed, LOEUILLEUX Linda, PICARD née BEAUVOIS Karin, TISON Sandrine, IDYOUSSEF Abdeljalil, TARGOWSKI née WLODARSKI Danielle, **Conseillers Municipaux**.

## ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

- Monsieur CHERET Pierre, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUESNOY Cyril,
- Monsieur DECONINCK Guy, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur LÉTOQUART Jean,
- Madame POLY née APOURCEAU Cathy, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame CIOFFI Perrine,
- Madame YAMANI née ARBIA Fadhila, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame VERNACK née WILLERVAL Christelle,
- Madame FONTAINE Laetitia, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur GOSSELIN David,
- Madame OWCZARZAK Dany, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame BOUZIANE Zineb.

## ABSENT

- Monsieur SARDO Anthony, Conseiller Municipal.



Après l'appel des présents, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame **Danielle TISON** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur **Jean LÉTOQUART**, Maire, préside la séance du Conseil Municipal et l'ouvre sur l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



## I ▪ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2024

- Le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 Juin 2024 a été adopté à **L'UNANIMITE**.

## II ▪ DECISIONS DU MAIRE

- le Conseil Municipal a pris acte des huit décisions adoptées par le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci concernent :

**-Décision du Maire n°2024.34 :**

Attribution du MAPA n°2024-10 relatif à la fourniture, pose et mise en service d'un modèle sanitaire autonettoyant sur le site du Parc de la Glissoire à Avion.

**-Décision du Maire n°2024.35 :**

Attribution du MAPA n°2023/29-01-02 relatif au Marché à bons de commande portant sur la fourniture et la livraison de papier reprographie pour les services municipaux et de papiers spécifiques pour le Service Communication de la Ville d'Avion.

**-Décision du Maire n°2024.36 :**

Avenant n°2 de la CFM n°2023/21 relative aux prestations de développement et la mise en œuvre du site internet de la Ville d'Avion.

**-Décision du Maire n°2024.37 :**

Attribution du MAPA n°2024-16 relatif aux travaux d'entretien, de petites et grosses réparations, d'adaptation et de modernisation dans les bâtiments communaux - Groupement de commandes avec le CCAS d'Avion.

**-Décision du Maire n°2024.38 :**

Missions de travaux de mise à jour des archives municipales.

**-Décision du Maire n°2024.39 :**

Attribution du MAPA n°2024-19 relatif aux travaux d'aménagement d'un terrain multisport - Cité des Crêtes de Pinchonvalles.

**-Décision du Maire n°2024.40 :**

Attribution du MAPA n°2024-13 relatif à la fourniture et pose de clôtures, portails et portillons sur le territoire de la commune d'Avion.

**-Décision du Maire n°2024.41 :**

Attribution du MAPA n°2024-12 relatif à la Gestion de la cuisine centrale et de la confection de repas pour le service de la restauration scolaire, des accueils de loisirs, de la petite enfance et pour le portage de repas à domicile pour les ayants-droits - Groupement de commandes avec le CCAS d'Avion.

▪Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous la liste des concessions délivrées au cimetière communal pour la période du 30 Mars 2024 au 29 Mai 2024. Celles-ci sont au nombre de 8 et se répartissent en :

- 1 concession traditionnelle
- 5 cases columbarium
- 3 caves-urne

Le produit de ces locations s'élève à **3 350 €**.

### III ■ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2023

- Monsieur le Maire, à l'aide d'un power point projeté sur écran, a exposé ainsi qu'il suit le rapport sur le budget supplémentaire :

Le Conseil Municipal a adopté le 27 juin dernier le compte administratif de l'exercice 2023 et il a constaté à cette occasion un excédent de fonctionnement reporté d'un montant de **2.469.209,18 €**, somme à reprendre et à intégrer au budget supplémentaire.

Par ailleurs, le budget supplémentaire permettra également :

- La prise en compte des restes à réaliser en investissement constatés lors du vote du compte administratif :
  - **12.674.812,11 €** en dépenses
  - **1.637.371,93 €** en recettes
- L'actualisation des prévisions faites lors du vote du budget primitif :
  - Ajustement des produits fiscaux et des dotations sur la base des notifications reçues depuis mars 2024,
  - Ajustement des dépenses et des recettes,
- La mise en œuvre de mesures nouvelles en fonction des marges disponibles et dans le cadre des orientations générales actées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Dès lors, le budget supplémentaire 2024 qui vous est proposé met en œuvre les dispositions rappelées ci-dessus, avec les mêmes règles comptables que celles régissant le budget primitif.

Pour rappel, lors de l'examen du compte administratif 2023, le Conseil Municipal a constaté :

- Un excédent en section de fonctionnement de : **7.160.698,76 € (A)**,
- Un déficit en section d'investissement de : **4.691.489,58 € (B)**.

Conformément aux règles comptables et budgétaires, le Conseil Municipal a décidé, après l'adoption du compte administratif, de couvrir le déficit en section d'investissement (B) par un prélèvement d'un même montant en section de fonctionnement (dénommé « excédent de fonctionnement capitalisé »).

Ce prélèvement effectué, il est donc ainsi possible d'affecter aux opérations de la section de fonctionnement : **2.469.209,18 € (A-B)** (dénommé « excédent de fonctionnement reporté »).

Il vous est proposé d'examiner le détail des opérations réelles du budget supplémentaire 2024, étant entendu qu'il convient, selon le principe comptable de la sincérité, d'ajuster préalablement tant à la hausse qu'à la baisse les prévisions faites pour le budget primitif.

Naturellement les propositions nouvelles développées ci-après s'inscrivent dans le cadre des orientations définies le 21 Mars dernier.

## 1 °) SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A ) LES RECETTES A AJUSTER

Lors de l'adoption du budget primitif 2024, certaines recettes n'avaient pas encore été notifiées officiellement par les services de l'Etat et ce sont donc des montants estimatifs qui avaient été inscrits en fonction des données disponibles.

Sur la base des informations reçues depuis mars dernier, les inscriptions peuvent désormais être ajustées.

#### Les dotations

Lors du vote du budget primitif, le montant effectif des dotations 2024 n'avait pas été notifié. Aucune progression n'avait cependant été anticipée.

	<b>DOTATIONS 2023</b>	<b>PREVU AU BP 2024</b>	<b>DOTATIONS NOTIFIEES</b>	<b>ECART / BP 2024</b>	<b>2024/2023</b>
<b>DOTATION FORFAITAIRE</b>	<b>4 592 198 €</b>	<b>4 592 198 €</b>	<b>4 591 992 €</b>	<b>-206 €</b>	<b>-0,0001 %</b>
<b>DSU</b>	<b>5 934 255 €</b>	<b>5 934 255 €</b>	<b>6 161 983 €</b>	<b>227 728 €</b>	<b>3,84%</b>
<b>DNP</b>	<b>589 437 €</b>	<b>589 437 €</b>	<b>599 545 €</b>	<b>10 108 €</b>	<b>1,72%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 115 890 €</b>	<b>11 115 890 €</b>	<b>11 353 520 €</b>	<b>237 630 €</b>	<b>2,14 %</b>

Le total des dotations notifiées progresse ainsi de **2,14%** par rapport à 2023. Pour mémoire, l'augmentation 2023 avait été de **0,79 %** par rapport à 2022.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, l'essentiel de cette progression résulte de la DSU, comme en atteste le tableau ci-dessus.

Pour ce qui concerne la dotation forfaitaire, la baisse résulte de l'évolution de la population (moins 5 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Cela génère donc un supplément de recettes en dotations de **237 630 €** par rapport aux inscriptions faites au BP 2024.

#### Les recettes fiscales

Les recettes fiscales avaient été calculées lors de l'élaboration du budget primitif sur les bases réelles et la recette notifiée pour 2024 de **11.115.890 €** a été inscrite au budget primitif.

#### Les autres produits : (- 5.088,94 €)

- **5.089 €** correspondant à un ajustement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 2022,
- + **7.752,83 €** d'attribution de compensation de la CALL,
- **7.752,77 €** d'ajustement de la Dotation de Solidarité Communautaire.

**Ainsi, le total des recettes de fonctionnement s'élève à :**

Excédent reporté du CA 2023 :	<b>2.469.209,18 €</b>
Recettes nouvelles :	<b>+ 232.541,06 €</b>
<b>Total :</b>	<b><u>2.701.750,24 €</u></b>

**B ) LES DEPENSES REELLES**

Il vous est proposé d'ajuster les crédits votés lors du budget primitif 2024 et d'actualiser à la hausse ou à la baisse les prévisions.

**Charges de fonctionnement :**

Lors de l'établissement du budget primitif, certaines dépenses courantes ont été estimées de façon modérée, et des ajustements sont à effectuer lors du budget supplémentaire. Compte tenu des décisions prises depuis le vote du budget et des augmentations constatées, les crédits de plusieurs comptes doivent être ajustés.

- + **250.000 €** en matière de personnel incluant l'augmentation en attente du Smic et dans une perspective de prévention de la refonte des grilles indiciaires,
- + **84.193 €** pour les bons cadeaux de fin d'année au personnel,
- + **70.000 €** de complément de crédits pour les services techniques,
- + **40.000 €** de crédits supplémentaires pour le service restauration,
- + **25.000 €** de compléments de crédits pour le service foncier en matière d'honoraires,
- + **23.705,99 €** de fond d'aides aux commerçants pour les travaux de façades au Centre-Ville,
- + **20.000 €** de crédits supplémentaires pour la téléphonie,
- + **15.000 €** pour la Politique de la Ville, ANRU « Histoire et mémoire »,
- + **15.000 €** pour l'acquisition de gravillons pour les allées du Parc de la Glissoire,
- + **12.650 €** pour la formation du logiciel du portail Enfance,
- + **11.130 €** de compléments de crédits pour le service des fêtes,
- + **9.140 €** pour les contrats de maintenance du matériel au Service des Sports,
- + **8.884 €** de compléments de crédits pour la vitrographie,
- **8.172 €** de régularisation de crédits pour la subvention au Siamb,
- + **6.883 €** pour la participation à la Call de l'AMO des Quartiers fertiles,
- + **5.807 €** de subvention à l'Amicale du Personnel,
- + **4.400 €** de régularisation de crédits pour le classement des archives,
- + **4.000 €** de complément de subvention pour Avion Futsal,
- + **2.000 €** de remboursement de carte d'abonnement Tadao pour les jeunes 15/25 ans (4 mois).

Comme chaque année, lors du vote du BS, la Commune alloue une subvention pour les participants aux championnats de France. Il vous est proposé d'ajuster l'état des subventions ainsi qu'il suit :

- CSA Athlétisme 280 €
- Club Canôe Kayak 315 €
- Club Nautique Avionnais 140 €
- Club de Gymnastique Avionnais 490 €

**Il est rappelé qu'en matière de subventions, un état est annexé au budget et  
Son adoption vaut délibération d'attribution.**

Le total des dépenses réelles s'élève donc à **600.845,99 €**

### **C) TRANSFERT DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Excédent reporté :	2.469.209,18 €
Supplément de recettes réelles :	+ 232.541,06 €
Dépenses réelles supplémentaires :	- 600.845,99 €

**Affectation de crédits en section d'investissement : 2.100.904,25 €**

### **2 °) SECTION D'INVESTISSEMENT**

***Les crédits reportés (RAR)*** de l'exercice 2023 votés lors du compte administratif doivent être intégrés au présent budget supplémentaire. Pour rappel, ils s'élèvent à :

**Recettes : 1.637.371,93 €** constitués pour l'essentiel de subventions à recevoir après réalisation des opérations concernées et pour un montant de **50.000,00 €** de recettes à recouvrer pour opérations pour compte de tiers.

**Dépenses : 12.674.812,11 €** affectés aux opérations en cours :

**Rénovation des voiries.....2.231.833,41 €**

- Dont 106.640 € pour les travaux d'aménagement des anciennes bretelles de la RN 17,
- Dont 200.000 € pour les travaux sur les voiries,
- Dont 336.000 € pour les travaux du parc de la Glissoire,
- Dont 233.503,28 € pour les travaux en démocratie participative,
- Dont 368.808,93 € pour le réaménagement du carrefour de la Coulotte,
- Dont 85.000 € pour l'étude sur le traitement des entrées des écoles Cadras-Lurçat,
- Dont 75.000 € pour l'étude du réseau de chaleur,
- Dont 13.114 € pour l'acquisition de mobiliers urbains,
- Dont 413.767,20 € pour la réfection de l'éclairage public,
- Dont 400.000 € pour la rénovation du centre-ville.

**Enseignement et Enfance..... 174.825,34 €**

- Dont 40.955,20 € pour l'acquisition de matériel de cuisine à la restauration scolaire,
- Dont 112.885,18 € pour les travaux de réhabilitation dans les bâtiments communaux,
- Dont 20.984,96 € pour l'achat de mobilier dans les écoles.

**Culture et Jeunesse..... 39.753,13 €**

- Dont 39.753,13 € pour les travaux d'entretien dans les bâtiments.

**Installations sportives..... 5.421.154,51 €**

- Dont 5.204.036,50 € pour la construction du futur centre aquatique,
- Dont 184.980 € pour la construction d'un City Stade aux Pinchonvalles,
- Dont 9.938,01 € pour des travaux dans les salles et équipements sportifs,
- Dont 5.000 € pour la réfection de terrain au stade Blin,
- Dont 17.200 € pour l'acquisition de matériel sportif.

**Développement Social Urbain.....3.278.772,38 €**

- Dont 450.000 € pour les travaux au Centre Culturel Fernand Léger,
- Dont 2.500.000 € de contribution finale CPA territoires 62 au Ponterlant,
- Dont 328.772,38 € de travaux NPNRU.

**Actions Foncières ..... 428.706 €**

- En prévision de préemptions ou d'acquisitions à réaliser.

**Gestion du Patrimoine ..... 1.050.711,35 €**

- Dont 10.253 € pour l'aménagement du cimetière,
- Dont 250.000 € pour les travaux d'économies d'énergies,
- Dont 8.564,40 € pour la vidéo surveillance,
- Dont 109.587,38 € pour la réhabilitation des bâtiments,
- Dont 40.000 € pour l'aménagement du local « Circuits courts »,
- Dont 285.000 € pour les travaux de l'église Saint Denis,
- Dont 92.109,62 € pour l'achat de matériels informatiques,
- Dont 176.464,03 € pour les travaux du centre social Casanova,
- Dont 16.000 € pour la création du site internet,
- Dont 18.500 € pour l'acquisition de matériel et mobilier,
- Dont 27.804,32 € pour l'acquisition de matériel au service des fêtes,
- Dont 16.428,60 € pour les sinistres.

**Opérations pour Compte de tiers..... 49.055,99 €**

Il est rappelé que les travaux pour compte de tiers sont équilibrés en dépenses et en recettes. Ils correspondent à des travaux réalisés par la Commune après mise en demeure adressée au propriétaire et restée sans effet. Il s'agit généralement de mises en conformité ou de travaux prévenant des dommages sur le domaine public communal. Si besoin, une hypothèque peut être inscrite sur le bien garantissant la créance de la Ville.

**A ) RECETTES REELLES**

➤ **Recettes nouvelles**

+ **30.585 €** par l'Agence de l'eau pour les travaux d'économies d'énergies dans 17 bâtiments,

+ **30.125 €** par le Conseil Départemental pour les travaux d'embellissements à l'école Aragon/Triolet,

+ **29.676,75 €** correspondant à une régularisation d'écritures pour une DETR dans les écoles,

+ **2.000 €** de subvention par le Conseil Départemental pour l'acquisition d'un vélo Permajuice au service Jeunesse.

➤ **Crédits reportés du Budget Primitif 2024**

536.535 € Pour le restaurant scolaire satellite Casanova,

78.200 € Pour l'aménagement d'un Skate Parc (Dépt :40.000 €, DETR : 38.200€).

➤ **Ajustements de crédits sur opérations engagées lors du vote du budget primitif**

- 142.591 € De régularisation du FCTVA 2022 suite notification,

500.000 € De compléments de recettes pour la construction du Centre Aquatique,

107.426,65 € De compléments de recettes pour l'éclairage public suite aux demandes effectuées (FDE : 60.000 € et Fond Vert : 47.426,65 €),

13.125 € De produits supplémentaires des amendes de police.

**Les recettes d'investissement s'élèvent ainsi à : 1.185.082,40 €**

**B ) RECETTES D'ORDRE**

+ 2.100.904,25 € correspondant au virement de la section de fonctionnement,

En y ajoutant :

- Les restes à réaliser d'un montant de..... 1.637.371,93 €,
- L'excédent capitalisé pour la somme de ..... 4.691.489,58 €,
- Les recettes nouvelles constatées pour la somme de .... 1.185.082,40 €,
- Le résultat d'investissement reporté 2023 (hors RAR).. 6.345.950,60 €.

**Le montant total des recettes d'investissement s'élève à : 15.960.798,76 €**

**C) DEPENSES REELLES**

➤ **Crédits reportés du Budget Primitif 2024**

229.200 € Pour l'aménagement d'un Skate Parc,

928.288 € Pour le restaurant scolaire satellite Casanova.

➤ **Compléments de crédits sur opérations engagées lors du vote du budget primitif**

898.000 € Pour la construction du centre aquatique,

300.000 € Pour la provision de sortie de la CPA, Zac du Ponterlant,

250.000 € De compléments de crédits pour la requalification de voiries,

131.552 € De crédits supplémentaires pour les travaux du carrefour de la Coulotte,

52.000 € De complément de crédits pour les travaux du Centre Social Casanova,



**50.049,65 €** De maîtrise d'œuvre pour les travaux de façade au CCFL,

**47.297 €** De compléments de crédits pour les aménagements extérieurs à l'école A.Frank,

**18.957 €** De compléments de crédits pour les ex-bretelles de la RN17,

**2.157 €** De compléments de crédits pour le City Stade aux Pinchonvalles.

➤ **Opérations Nouvelles**

**54.000 €** Pour les travaux d'embellissement à l'école Aragon/Triolet,

**50.000 €** De compléments de crédits pour les travaux d'économies d'énergie,

**50.000 €** Pour la construction d'un ossuaire au cimetière,

**33.900 €** Pour le changement de logiciel du portail famille,

**30.000 €** Pour l'acquisition de véhicules,

**29.495 €** Pour la mise en sécurité des ascenseurs,

**27.206 €** De régularisation de dépense pour la réfection de la toiture- Maison Des Habitants,

**22.983 €** Pour les changements de détecteurs ioniques à l'espace Jean Ferrat,

**20.000 €** Pour les travaux d'accessibilité de la voirie,

**17.160 €** De régularisation pour les pistes cyclables,

**15.000 €** Pour le remplacement du totem à l'entrée de ville,

**12.400 €** Pour la réfection partielle et le traçage de la piste d'athlétisme à Javary,

**10.000 €** Pour l'acquisition de matériel au Funérarium,

**3.414 €** Pour le changement du tiroir-caisse au Familia,

**2.928 €** Pour l'acquisition d'un vélo Permajuice à la jeunesse.

**La somme des crédits complémentaires s'élève donc à : 3.285.986,65 €**

**En y ajoutant les restes à réaliser de l'exercice 2023 pour un montant de 12.674.812,11 €,**

**le montant total des dépenses d'investissement s'élève à : 15.960.798,76 €.**

### 3 °) EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

<b>ÉQUILIBRE DU BS 2024 : BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>BS PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	600 845,99	232 541,06
Résultat de fonctionnement reporté du CA 2023		2 469 209,18
Virement à la section d'investissement (A)	<b>2 100 904,25</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 701 750,24</b>	<b>2 701 750,24</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Virement de la section de fonctionnement (A)		<b>2 100 904,25</b>
Restes à Réaliser 2023	12 674 812,11	1 637 371,93
<b>BS PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>3 285 986,65</b>	<b>1 185 082,40</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		4 691 489,58
Résultat d'investissement reporté 2023 - Hors RAR		6 345 950,60
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>15 960 798,76</b>	<b>15 960 798,76</b>
<b>TOTAL BS 2024</b>	<b>18 662 549,00</b>	<b>18 662 549,00</b>

### CONCLUSION

Le budget supplémentaire proposé s'inscrit dans le cadre des décisions prises par les commissions et poursuit le programme communal de l'équipe municipale.

Le budget s'équilibre donc, après reprises des restes à réaliser constatés lors du compte administratif, à **18.662.549,00 €** :

- Dont **2.701.750,24 € en fonctionnement**
- Dont **15.960.798,76 € en investissement**

Le budget supplémentaire 2024 s'inscrit, comme l'exercice 2023, dans un contexte très particulier, avec de fortes hausses dans tous les domaines d'activités.

La situation actuelle (tension sur les marchés des matières premières, désorganisation du commerce maritime, reprise brutale de l'activité économique) fait montre des difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs et une reprise certaine de l'inflation, avec de fortes augmentations de prix notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires.

Comme elle le fait depuis de nombreuses années, la Ville entend poursuivre une gestion prudente et sobre. De grands chantiers vont être engagés : la rénovation urbaine du Quartier de la République, la construction d'un centre aquatique, le démarrage du réseau de chaleur, l'engagement de la rénovation de notre éclairage public, les études pour le démarrage de la rénovation de notre centre-ville.

Dès lors, dans les mois prochains, les commissions et les services prépareront le budget 2025 dans le contexte de baisse des financements publics, des dépenses de fonctionnement en augmentation sur certains postes et la nécessité de dégager le maximum d'autofinancement afin d'assurer les financements des futurs programmes.

### **Madame Sandrine TISON**

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

En France, en 2024, de plus en plus de Françaises et de Français n'arrivent plus à vivre de leur travail, quand ils en ont un ; ne parviennent plus à se loger ; n'accèdent plus à une éducation et à des soins de qualité. De plus en plus de nos concitoyens sont également insuffisamment protégés des effets des dérèglements climatiques et connaissent des difficultés grandissantes pour subvenir à leurs besoins vitaux. La crise sociale est indéniable. Les réponses à ces réalités, que nous constatons tous les jours, ne seront pas apportées par le Pseudo gouvernement BARNIER, on le sait !

Après la déroute de la Clique à MACRON lors des européennes et le gros score du Rassemblement National, MACRON a surpris tout son monde par la dissolution de l'Assemblée Nationale, provoquant des élections législatives anticipées qui n'ont pas permis de dégager une majorité.

Le Nouveau Front Populaire a tout de même obtenu la majorité relative pour être appelé à gouverner. Cependant MACRON ne veut pas le reconnaître. Après plus de 2 mois de réflexion, il a décidé de nommer Premier Ministre, Michel BARNIER, représentant des LR avec seulement 47 députés à l'Assemblée Nationale. Impossible dans ces conditions de bâtir un gouvernement stable. On attend toujours d'ailleurs !

La France n'est donc plus gouvernée depuis plus de 2 mois alors que des décisions doivent être prises rapidement concernant le Budget de la Nation.

Aux dernières nouvelles, **100 milliards** d'euros d'effort doivent être faits sur nos finances publiques d'ici 2028, le déficit s'étant grandement creusé sous MACRON.

La situation est critique. D'autant que les différentes crises sanitaires et énergétiques nous impactent toujours et que la situation internationale demeure instable. La guerre se poursuit en Ukraine et la situation au Moyen-Orient s'aggrave avec un embrasement possible au Liban !

Des solutions proposées par la Gauche existent : Revenir à l'ISF, Accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu pour plus de solidarité fiscale, Taxer les superprofits des entreprises qui ont su profiter de la situation. Malheureusement, il n'en sera pas question avec un gouvernement BARNIER promis aux riches et sous la tutelle du Rassemblement National.

Les finances locales en sont touchées. C'est donc un budget supplémentaire fortement marqué par ces crises internationales qui vous a été présenté. Il a fallu en tenir compte. Comment pourra-t-on élaborer un budget l'an prochain ?

Malgré toutes les difficultés rencontrées, les grands chantiers se poursuivent à Avion. La rénovation urbaine se poursuivra au quartier de la République. Un nouveau centre aquatique sera construit. Le réseau de chaleur et la rénovation de l'éclairage public permettront de répondre aux besoins d'économies d'énergie. Des travaux importants ont été réalisés dans les écoles permettant d'accueillir dans les meilleures conditions, élèves et enseignants lors de cette rentrée.

Le budget supplémentaire 2024 est équilibré, il a fallu, comme toujours, faire des choix dans les demandes des services et des commissions. Les subventions et dotations ont été notifiées et sont demeurées stables. Des économies en fonctionnement ont été réalisées. Une gestion sérieuse et sobre nous a permis de présenter un budget supplémentaire équilibré et répondant aux besoins actuels.

Le groupe Socialiste a donc voté ce budget supplémentaire.

### **Madame Perrine CIOFFI**

C'est au moment du vote du budget supplémentaire que nous pouvons avoir une vision plus affinée des perspectives à venir. En effet, cette fois nous disposons des montants réels et non prévisionnels des dotations de l'Etat, lesquelles, je le rappelle, constituent les principales recettes des communes. Et on ne peut pas dire que les perspectives soient réjouissantes.

Alors certes, si vous avez bien suivi, la DSU augmente. Mais il s'agit d'une compensation parce que nos populations s'appauvrissent. Comment pouvons-nous nous réjouir de voir cette dotation

augmenter. Par contre, celle, pour laquelle il va bien falloir être vigilant à l'avenir est la dotation forfaitaire dont la courbe stagne voire, s'inverse. Et malheureusement sans jouer les pessimistes, j'ai bien peur que cette tendance s'accroisse dans les années à venir.

D'ailleurs à en croire Bercy, ce sont les collectivités territoriales qui plombent le budget de l'Etat. En tout cas c'est comme ça que l'a présenté l'ex, peut-être futur, en tout cas toujours en place mais démissionnaire, ministre de l'économie Bruno Lemaire, qui pointe la hausse des dépenses des collectivités territoriales pour justifier son piètre bilan et son déficit budgétaire.

Oui les dépenses des collectivités augmentent et plusieurs causes expliquent cela. Tout d'abord, l'Etat se décharge de ses compétences sur les collectivités sans compenser, donc oui les villes, régions et départements dépensent plus pour suppléer l'Etat. Il se défait de ses compétences sur nous, sans nous donner les moyens de fonctionner correctement.

Ensuite, n'oublions pas que l'exercice 2023 a été marqué par une inflation galopante concernant les fluides (gaz, électricité, carburant...) Des charges qui ont eu un impact fort sur le budget des communes et heureusement que nous avons pris la décision de couper l'éclairage public la nuit. Pour mémoire, à Avion, nous n'avons pas bénéficié du bouclier fiscal que d'autres collectivités ont eu.

L'inflation dans le bâtiment aussi a entraîné une augmentation des coûts des rénovations et de construction. Entre les études et la réalisation, les montants des investissements ont dû être réajustés à la hausse.

Et puis, Oui ! Assumons notre politique volontaire et engagée, proche des habitants. Nous sommes, nous communes, les derniers remparts pour les habitants avant l'indifférence. Les élus communistes que nous sommes, nous nous battons contre la vie chère, nous permettons à nos jeunes de décrocher un premier job pour l'été, nous nous sommes battus pour la gratuité des transports en commun. Oui, nous assumons de mettre en place les centres de loisirs du premier aux derniers jours des vacances. Nous assumons de faire surveiller la baignade de notre plage l'été. Nous participons à hauteur de 47 euros par an et par enfant pour les fournitures et les sorties scolaires. Nous pratiquons des tarifs bas pour que chaque enfant puisse manger à la restauration scolaire, nous gardons notre crèche en gestion municipale. Tout cela a un coût. Mais preuve en est avec ce budget supplémentaire que nous avons la juste maîtrise de nos engagements en direction des habitants.

Et que fait l'Etat pendant ce temps ?

Il accuse les collectivités de creuser le déficit, nous demande de compenser ses manques sur les territoires et diminue comme jamais les crédits alloués au logement social alors que rien que sur Avion 900 demandes de logements sont en attente.

A l'avenir, il va nous falloir rester très vigilants surtout avec le futur gouvernement de droite estampillé Michel Barnier et approuvé par le RN.

Il ne faut pas que l'on s'attende à du changement, bien au contraire, surtout que le RN les tient maintenant par le bout du nez, en agitant la menace de la motion de censure si LEURS demandes ne sont pas respectées en matière d'immigration notamment.

Les collectivités vont devoir compenser comme jamais les défaillances de l'Etat. Ne rien lâcher, poursuivre nos engagements, rester mobilisés et alertes sur la politique Macron/Barnier/Le Pen à venir.

Nos orientations politiques continueront de guider nos actions politiques.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

Je vous propose que l'on passe aux deux délibérations suivantes, que je vais lier dans une introduction.

Avant de rentrer dans le détail, on a sur la Commune, 900 demandes de logement qui sont en attente. Cela ne veut pas dire que l'on a que 900 personnes qui attendent un logement parce que hormis ça, on a aussi tout un tas de personnes qui sont dans un logement inadapté notamment avec le vieillissement de la population avec le niveau des loyers qui augmente, avec les familles monoparentales qui se multiplient, avec des cohabitations à faire, avec des divorces qui sont parfois urgents. On voit assez de drame dans l'actualité. On a donc 900 demandes de logement en attente mais on a bien plus de besoins en matière de construction de logements puisque lorsque l'on décrète un projet, le temps court et il sort deux ans après et finalement on aura vite fait de passer de 900 à 1200, 1300 demandes de logement non honorées si on ne prend pas le taureau par les cornes. Quand je dis « on » ce n'est pas nous, j'y arrive. Parallèlement à ça, on a, alors les chiffres sont ceux de l'année passée peut être qu'ils

ont évolués depuis, il faudra demander ça au nouveau Mozart de l'économie qu'ils vont nous proposer. Pas-de-Calais Habitat perd 12 millions d'euros sur le projet de loi de finances de l'année passée, Maisons et Cités perd quasiment le double si mes souvenirs sont bons et avec l'argent en moins qu'ils ont il faut qu'ils fassent plus puisque les demandes des gens et leur parc est fort vieillissant et nécessite des frais de fonctionnement énormes et une fois qu'ils ont fini ce fonctionnement-là, il faut qu'ils investissent pour reconstruire et ils n'en ont pas forcément les moyens. De toute façon, même s'ils en avaient les moyens et c'est la cerise sur le gâteau on a un PLH c'est-à-dire l'autorisation d'entamer des programmes de construction de logement avec un bailleur qui soit privé ou public d'ailleurs parce qu'on nous fait croire que le privé c'est la panacée. On a un PLH qui, sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération avait été évalué par l'ensemble des élus, au regard des chiffres que je vous donne à plus de 6 000 constructions nécessaires de logement en particulier du logement social puisque l'on a 70 % de nos habitants qui sont éligibles au plafond PLAI c'est-à-dire au logement très social et ça c'est une réalité du bassin minier. Et on a un Préfet de Région qui nous autorise à peine 2 000 constructions de logements sociaux c'est-à-dire que, un peu comme ils nous font avec les médecins, ils nous disent qu'ils en forment plein mais en réalité ils en forment moins que ceux qui partent en retraite et bien là c'est pareil, on sait que l'on va en construire même pas un tiers de ce que les élus avaient identifié comme besoins. Et puis, on a depuis Christine BOUTIN cette obligation, légale paraît-il, de vendre. D'abord, c'était 10% et maintenant c'est 30% du parc social qui doit être mis en vente. Si ce n'est pas vendu ce n'est pas un souci, ils peuvent en vendre 1000, ils en vendent 30, ils ont assuré l'obligation de mettre en vente 30% de leur parc et puis nous, on a des gens en face de nous, qui disent ils sont « cinglés » parce que pour les vendre, il faut que tout ça soit aux normes minimales d'habilité, c'est-à-dire avec une chaudière, isolé en fonction du DPE énergétique. Ils font des travaux dans les maisons qu'ils sont contraints de vendre, pendant que les gens qui habitent dans un logement social galèrent des années durant pour avoir une fenêtre et une porte qui ferment donc déjà c'est la première aberration, comme ils n'ont pas forcément les moyens de faire ces travaux, il y a deux solutions : soit ils ont les moyens de les faire et ils dépensent de l'argent pour une maison qui ne leur appartiendra plus ou alors ils n'ont pas les moyens de le faire et la maison reste vide des mois et des mois pendant que nous on a 900 demandes en attente. En plus de ça, dans des cités, lorsqu'ils vendent des maisons, ça les morcelle où nous, on a été fier de classer nos cités à l'UNESCO et au milieu d'une cité on a vendu une maison à un propriétaire privé, qui réalise des travaux d'isolation par l'extérieur dans une cité, où on a le droit de mettre que de la brique des mines, rouge, d'un seul coup on se réveille un matin, et il y a une entreprise qui vient de l'autre bout de l'Europe et qui a tiré les prix avec des subventions de l'Etat de surcroît, pour faire une isolation par l'extérieur qui ne respecte pas le PLU par exemple, en mettant dans les coron des maisons en crépi. Nous les Communes, on est les méchants, parce qu'on doit faire démonter tout ça parce que les gens n'ont pas respecté leurs obligations légales. Il y en a ras le bol de ce système, on a eu des périodes récentes où on a été obligé d'aller aux portes à portes régulièrement, c'est une préoccupation essentielle des gens que d'être bien logés et j'invite tous ceux qui pensent qu'on en fait beaucoup à la République dans le cadre de la rénovation quartier de la République si on le fait là, c'est aussi parce que on a des subsides de l'Etat pour le faire dans le cadre de l'ANRU mais aller vivre dans ces conditions-là dans le fin fond d'un coron avec une maison où il y a des champignons sur les murs avec des fenêtres qui ne ferment pas et avec 2 cm de jour à une porte, pendant que la maison d'à côté, et rénover pour la revendre une bouchée de pain aux normes minimales d'habilités, tout ça pour transformer un locataire pauvre en propriétaire pauvre dans des cités qui sont morcelées et après, on ne maîtrise absolument plus rien d'une politique de peuplement et de ce que ça doit être dans nos cités dans nos bâtiments et dans nos tours. Donc je vous propose, parce que le bailleur est obligé de le faire, deux ventes que je vais vous détailler.

#### **IV - AMENAGEMENT - FONCIER - URBANISME**

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a donné un avis **DEFAVORABLE** sur la vente, par l'OPH Pas-de-Calais Habitat d'un logement locatif social vacant de type 3, situé 35 rue Etienne Opigez.

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a donné un avis **DEFAVORABLE** sur la vente, par la SA d'HLM Maisons et Cités, du logement locatif social vacant situé à AVION 12 rue Mansard.

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a confirmé **L'AVIS DEFAVORABLE** émis lors du conseil municipal du 5 juin 2014 sur la demande de la société DECOSTER CAULLIEZ d'autorisation d'épandre des boues issues de la station d'épuration de l'usine de LA GORGUE et des boues de décarbonatation issues des lagunes sur le territoire de la Commune d'AVION,

**ET EMET** dès lors un avis **DEFAVORABLE** sur la demande de la société DECOSTER CAULLIEZ, située dans le département du Nord à LA GORGUE de modifier le périmètre d'épandage des boues issues de sa station d'épuration et des boues de décarbonatation issues des lagunes.

-A **L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a désigné pour siéger au sein du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de VIMY-AVION :

- BOULERT Hervé, exploitant demeurant 110 boulevard Gabriel Péri à AVION,
- CLEMENT Michel, exploitant demeurant 17 rue Pasteur à AVION,
- DEDEURWAERDERE Olivier, exploitant demeurant 24 boulevard Henri Martel à AVION.

-A **L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de démolition du logement social situé 35A Avenue Achille Thumerelle appartenant à Maisons et Cités.

-A **L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire ou en son absence son 1er Adjoint à signer le compromis de vente et l'acte portant transfert de propriété qui seront passés en la forme notariée en l'études de Maître BRIANCHON, notaire à AVION, pour la Commune et Maître THEUNYNCK, notaire à MARCQ EN BAROEUL, pour la SARL LE BAC A LINGE, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

### **Madame Renée LACROIX**

C'est vrai que c'est un beau bâtiment, il est bien situé mais c'est très étonnant que cette dame n'ait pas trouvé d'acheteur, de repreneur de ce commerce.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

Effectivement, c'était un établissement assez apprécié des avionnais et nous ne sommes pas ravis que Le Bac à Linge ferme. Si ça ne tenait qu'à nous, nous n'aurions pas racheté ce bâtiment, si on avait eu un repreneur pour reprendre l'activité, évidemment, on ne se serait pas posé la question et on aurait laissé faire parce qu'on sait que c'est un établissement qui rendait service aux avionnais, il n'y a pas de sujet là-dessus. Ce n'est vraiment pas une volonté de notre part de prendre ce bâtiment et d'empêcher un repreneur de continuer. Sauf que les touches que cette dame, qui souhaite partir en retraite, avaient eu pour la reprise de ce bâtiment étaient très nébuleuses.

Autrement dit, entre quelqu'un qui voulait faire du stockage sur un bâtiment en hyper centre-ville où on a déjà des soucis de stationnement, à ceux qui voulaient découper un bâtiment pseudo-industriel pour faire du logement, tout aurait pu arriver là et poser des problèmes insupportables.

Donc cette dame, spontanément, est venue et a dit, soit j'ai un repreneur qui reprend l'activité telle que je la faisais, soit je voudrais que ce soit vous qui repreniez le bâtiment pour éviter que cela parte n'importe comment. L'avantage c'est que comme c'est un achat à l'amiable, ça nous laisse après libre court à un tas de projets puisqu'on n'est pas ficelé par un projet dont on aurait dû délibérer dans le cadre d'une préemption ou d'une expropriation quelconque, donc c'est la raison pour laquelle on a sauté sur l'occasion et maintenant on va enfin travailler à un projet cohérent et qui puisse s'implanter de manière acceptable pour les habitants de cette rue et aussi assez structurant pour cette parcelle qui est sur une centralité.

Mais oui, c'est vrai Renée, il n'y a qu'à regarder sur les réseaux, les avionnais n'étaient pas ravis que Le Bac à Linge ferme. On le rachète, non pas parce qu'on est ravi qu'il ferme, on est ravi parce qu'on ne veut pas qu'à la place du Bac à Linge, qui plaisait aussi à notre population, ce soit n'importe quoi qui arrive à la place. On a assez de difficultés pour faire fermer les commerces sauvages qui ont ouverts mais on y travaille activement et je peux vous dire que ça va bientôt tomber, pour ne pas laisser un nouvel établissement de la sorte arriver en hyper centre-ville.

### **V ▪ PERSONNEL COMMUNAL**

-A **L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des effectifs de la Commune :

- La création de 37 postes d'animateurs pour permettre le fonctionnement des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)** et des **Centres d'Animation Jeunesse (C.A.J.)** mis en place par le service « loisirs éducatifs » pour la période des vacances de la Toussaint 2024,
- La création de de 37 postes d'animateurs pour permettre le fonctionnement des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)** et des **Centres d'Animation Jeunesse (C.A.J.)** mis en place par le service « loisirs éducatifs » pour la période des vacances de Noël 2024,

- La création d'un emploi d'adjoint technique à raison de 30h/semaine pour le service Entretien des Bâtiments Communaux,
- La création d'un emploi d'agent contractuel de catégorie C à temps non complet (29h30/semaine) pour les besoins du service Entretien au titre de l'année scolaire 2024/2025,
- La création d'un emploi d'agent contractuel de catégorie C à temps non complet (19h30/semaine) pour les besoins du service Entretien au titre de l'année scolaire 2024/2025.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste permanent à temps complet de catégorie B et C appartenant au :

- Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (Rédacteur territorial)
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs (Adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe)

**Et a précisé que :**

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie C ou B appartenant à la Filière Administrative. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de L'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Dans ce cadre, les missions principales de l'agent seront :

Principales missions :

- > Accueil physique et téléphonique du public, conseiller et veiller aux contraintes réglementaires par rapport aux souhaits des administrés.
- > Renseigner les pétitionnaires sur les procédures à mener pour réaliser des travaux, les types de procédures au titre de l'urbanisme et les orienter vers le service instructeur si nécessaire.
- > Enregistrer les demandes et vérifier la composition des dossiers à soumettre à l'instruction.
- > Délivrer les autorisations d'urbanisme, les notifier et les publier (respecter les délais).
- > Enregistrer les autorisations de travaux et les transmettre au service instructeur (SIAMB).
- > Transmettre aux administrés les extraits du Plan Local d'Urbanisme (PLU), les plans et informations du cadastre.

Missions spécifiques :

- > Suivre l'évolution de la réglementation.
- > Rédiger les actes de procédure (infractions au code de l'urbanisme).
- > Gérer en lien avec la Sous-Préfecture les visites de la Commission de sécurité et d'accessibilité.
- > Gérer la numérotation des voiries, les demandes de certificat de numérotage et alignement et tous autres documents d'urbanisme.
- > Participer aux procédures d'élaboration, de modification, révision du PLU (documents à transmettre aux différents intervenants) en lien avec le responsable du service.
- > Assurer avec les collègues du service, la continuité du travail pendant les périodes de congés, formation... (DIA, permis de louer, certificat d'urbanisme, accueil téléphonique, courriers, etc.).

Les candidats(tes) devront disposer des prérequis suivants :

- Le candidat devra avoir un niveau Bac avec une formation en Urbanisme,
- Avoir des connaissances du Plan Local d'Urbanisme et des règles d'urbanisme,
- Une expérience dans des fonctions similaires est exigée,
- Connaissances de la procédure du permis de louer et de diviser,
- Connaissances du logiciel OXALYS souhaitable,
- Maîtrise des logiciels métiers et bureautiques (Word, Excel...).

L'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an et au maximum pour une durée initiale de 3 ans.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent sera rémunéré sur la base d'un indice majoré en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif ou de rédacteur et percevra les primes et indemnités instituées par le Conseil Municipal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### **VI ▪ COMMANDE PUBLIQUE**

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a approuvé le choix de souscrire à l'accord-cadre que propose la centrale d'achat « CANUT »,

**A APPROUVÉ** le coût annuel d'utilisation facturé à 360 € TTC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à son représentant de signer la convention,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour l'exécution de la convention avec la centrale d'achat « CANUT ».

#### **VII ▪ POLITIQUE DE LA VILLE**

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions de la « Cité éducative, citoyenne et engagée » ayant pour objectif d'améliorer les parcours scolaires et éducatifs des enfants et jeunes de 0 à 25 ans, grâce au renforcement des alliances éducatives sur son territoire et aux moyens spécifiquement dédiés à ce projet.

#### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

Comme peut-être certains d'entre vous, j'ai regardé Elise Lucet sur France 2, qui nous a expliqué en long, en large et en travers que l'Éducation Nationale n'était pas exempte d'entrisme des cabinets d'audit et Perrine pourrait nous le raconter, elle a dû faire un bras de fer insupportable pour que la somme qu'on pensait mettre exclusivement au profit des enfants, ne soit pas au profit des enfants et d'une mission d'évaluation d'un cabinet qu'on ne connaît pas. En fait c'est de l'argent qu'on va donner à un cabinet à la place de ce qu'on doit donner aux enfants.

Perrine a réussi par un bras de fer, à faire que le minimum soit consacré à une évaluation par un cabinet privé. On est extrêmement vigilant à ce que, dans ce domaine comme dans d'autres, l'argent qui doit être mis au profit des habitants ou des enfants, serve exclusivement au profit des habitants et des enfants. Moi je n'en sais rien si la campagne de Macron a été payée par McKinsey mais je ne veux pas que McKinsey vienne faire une étude sur ce qu'on fait dans la Cité Educative à la ville d'Avion en faisant un benchmark comme ils l'ont fait avec le salaire des profs avec ce qu'il se passe en Malaisie. Ce n'est pas le sens de l'histoire et ce n'est en tout cas pas le sens de notre engagement dans la Cité Educative qui est un travail en collaboration étroite avec le monde enseignant et la mairie au profit des enfants.



Tant que c'est ça, on ira. Si un jour, ils nous embêtent trop avec cette histoire de cabinet, on dira « STOP » parce que s'ils veulent payer les cabinets, ils se débrouillent. Nous, la somme qu'on mettra au profit des gamins, on la mettra toujours. Par contre eux, ne la mettront plus, donc ce sera leur responsabilité, ce ne sera pas la nôtre. Moi je ne paierai pas McKinsey avec l'argent du Conseil Municipal.

Est-ce que, ceci dit, puisqu'on a réussi à sauver les meubles, est-ce que vous êtes d'accord pour continuer dans cette dynamique ?

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles du dossier et convention à intervenir et a approuvé le Budget Prévisionnel actualisé ci-après :

<b>Plan de financement prévisionnel - DPV 2024 – Aménagement de l'école Anne FRANK</b>				
<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES H.T.</b>		
	<b>MONTANT HT</b>		<b>MONTANT</b>	<b>TAUX DE PARTICIPATION</b>
<b>Lot Plâtrerie – Faux plafond</b>	<b>118 975,48 €</b>	<b>Dotation Politique de la Ville 2024</b>	<b>244 434,00 €</b>	<b>45,27 %</b>
<b>Lot Menuiseries extérieures</b>	<b>22 878,02</b>			
<b>Lot Menuiseries intérieures</b>	<b>6 000,00 €</b>			
<b>LOT CVC (CLIMATISATION VENTILATION CHAUFFAGE)</b>	<b>120 000,00 €</b>			
<b>LOT COUVERTURE</b>	<b>148 018,50 €</b>	<b>Ville d'AVION</b>	<b>295 566,00 €</b>	<b>54,73 %</b>
<b>LOT ÉLECTRICITE</b>	<b>59 000,00 €</b>			
<b>LOT REVETEMENT DE SOL</b>	<b>48 785,76 €</b>			
<b>Marge pour imprévus</b>	<b>16 342,24 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>540 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>540 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a approuvé ce projet de convention avec la CALL et l'ANCT et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

#### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

C'est des projets qui sont longs donc ce n'est pas la première fois qu'on en parle et ça continue d'avancer, certes, doucement, pour les habitants c'est dur parce qu'ils ont l'impression qu'on n'y travaille pas car le temps qu'il n'y a pas de briques sorties, ils ne savent pas où on en est mais ça avance et on essaie de consolider tout cela pour participer à changer un peu la vie de ce quartier.

#### **Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF**

Est-ce qu'il y a un projet d'attractivité justement par rapport à ces huit locaux ?  
A savoir qu'il y a déjà un local depuis quelques années qui n'a pas de preneur pas très loin.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

La démarche de l'ANCT est intéressante. Je prends l'exemple des baguettes, ils disent que sur l'ensemble des 365 jours de l'année pour 18 000 habitants, il y a 10 millions de baguettes à vendre par an, je dis des chiffres au hasard. Les boulangeries actuelles en vendent 8 millions, il y a donc un potentiel de 2 millions de baguettes supplémentaires, donc oui, ça vaut le coup d'en implanter une sur le quartier de la République. Si actuellement il y a 10 millions de baguettes vendues, l'objet ce n'est pas de mettre en péril les boulangeries qui existent et corps de métier par corps de métier, ils ont fait ça avec des commerces de proximité, c'est-à-dire des salons de coiffure, des boucheries, etc.

Et dans ce projet de l'ANCT, il y a un élément structurant, il y a aussi l'intégration du pharmacien qui est un interlocuteur très emblématique de ce quartier puisque ce n'est pas une petite pharmacie et c'est sur un quartier de 4 200 habitants, ça fait plus que rendre des services. C'est quand même quelque chose de primordial.

Donc, la démarche de l'ANCT c'est celle-ci, une fois que c'est d'accord, ils sont propriétaires de ce qu'ils construisent et puis après, au fur et à mesure que le bâtiment est occupé par les commerces dont on parle, ils voient comment ils font pour revendre à un propriétaire pour permettre l'autonomie économique du projet. Mais ils l'accompagnent jusqu'à temps qu'économiquement, il soit viable, c'est-à-dire jusqu'à temps que les cellules qu'ils ont envisagées soient louées.

C'est un projet très global puisqu'il y a aussi le déménagement qu'on souhaitait des Restos du Cœur et de l'épicerie solidaire El Fouad sur le quartier donc il n'y a pas que l'ANCT autour de cela et puis il y'a l'ANRU 1 qui n'est pas tout à fait fini et l'ANRU 2 qui est en train de commencer. Ce quartier est en perpétuel mouvement depuis vingt ans.

### **Monsieur Alain BARANOWSKI**

Petite question, la réouverture du boulevard est-ce que ça ne risque pas de poser des problèmes de circulation car on l'avait fermé pour ça ? Il y a besoin d'un accès si je comprends bien.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

La réouverture ne se ferait pas de part en part pour traverser le quartier de la République comme c'était le cas pour ceux qui avaient la chance de vivre sur ce quartier. Effectivement, lorsque le quartier était coupé en deux par une route nationale, il y avait des drames. Là non, ils réouvrent la route 200 mètres plus loin pour permettre l'accès au parking pour accéder aux commerces mais on ne pourra pas traverser le quartier comme avant et comme il n'y a plus d'habitations en amont de la réouverture de la rue, cela ne pose pas problème de sécurité.

## **VIII - FINANCES**

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'entériner les missions ordonnées :

- Mesdames PETIT Brigitte, BEUGNET Pascale, Messieurs LÉTOQUART Jean, GOSSELIN David, GUILLEMANT Gilles pour un déplacement, du 9 au 12 août 2024, à Oelsnitz (Allemagne), dans le cadre des 100 ans de droit municipal de la ville ;

- Madame PETIT Brigitte, Messieurs GOSSELIN David, GUILLEMANT Gilles, LAURENT Marc pour un déplacement, du 23 au 26 août 2024, à Zgorzelec (Pologne), dans le cadre de la visite du séjour de nos séniors.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

Nos jumelages ont un sens effectivement et chaque jumelage a son histoire.

J'ai du coup une pensée pour nos amis du camp de réfugiés à Bourj El Barajneh que même l'ONU n'arrive plus à protéger en ce moment et je vous propose qu'au nom du Conseil Municipal, on fasse partir un courrier assez vite parce que nos amis de Zgorzelec sont quand même, vu les événements climatiques de ces derniers jours, dans une panade et avec une grosse angoisse. Les barrages en Pologne sont en train de lâcher un par un. Alors, ça semble se calmer pour l'instant ils semblent passer à côté du drame.

En tout cas, on va envoyer une lettre de soutien et proposer notre aide comme on a déjà fait lorsqu'ils ont subi une crise ukrainienne parce que notre jumelage avec les polonais ce n'est pas que des bus de séniors pour des échanges amicaux c'est aussi une solidarité ancienne de nos deux villes minières et dans le bassin minier on n'a pas oublié la solidarité.

Donc on fera le courrier et on le fera signer par le Conseil Municipal pour leur exprimer notre solidarité.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé pour l'année 2025, de fixer les droits de place du marché hebdomadaire comme ci-dessous indiqué :

- ⇒ Prix du mètre linéaire pour un abonnement annuel : ..... **0,60 €**
- ⇒ Prix du mètre linéaire pour un abonnement trimestriel : ..... **0,70 €**
- ⇒ Prix du mètre linéaire pour le ticket journalier : ..... **0,90 €**

**PRECISE** que la base est de :

- ⇒ 46 semaines pour les abonnements annuels,
- ⇒ 11,5 semaines pour les abonnements trimestriels.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

Effectivement, on n'augmente pas et on est content car notre marché vit bien, quand ceux qui ont eu tort de passer ça en délégation de service public voient leurs marchés s'effondrer et tu as raison de préciser que tout cela se fait en collaboration avec les commerçants et merci à la Commission des Marchés qui a fort à faire pour organiser tout cela parce que ce n'est pas toujours facile mais pourtant, la bonne humeur n'exclut pas la rigueur et tout se passe bien.

Je fais un retour en arrière pour revenir aux jumelages.

Je disais que nos jumelages ont un sens et je vous propose samedi matin à 11h00, de venir au Rassemblement pour la Paix que notre section communiste organise mais qui, évidemment, est ouverte à l'ensemble de la population puisque c'est une journée nationale et symboliquement on a souhaité que ce rassemblement pour la paix, dans un contexte où il est quand même plus qu'important de rappeler l'importance de la paix, se passe en face de nos panneaux de jumelage parce qu'on a certains de nos jumelages qui subissent la guerre. C'est le cas avec nos amis d'Oelsnitz qui se sont fait sur les ruines de la guerre et sur les déchirures communes de nos deux peuples qui avaient subi la folie de la guerre.

Donc samedi à 11h00, pour ceux qui le peuvent, je vous invite à y venir.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter trois agents recenseurs.

**A DECIDÉ** de fixer leur rémunération ainsi qu'il suit :

#### **Recensement :**

- pour une feuille de logement ..... **1,15 €**
- pour un dossier d'adresse collective ..... **1,15 €**
- pour un bulletin individuel ..... **1,60 €**
- pour chaque séance de formation ..... **26,00 €**
- pour la tournée de reconnaissance ..... **26,00 €**

#### **Enquête famille :**

- pour un questionnaire ..... **1,60 €**

**S'EST ENGAGÉ** à inscrire les dépenses au Budget Primitif de l'exercice 2025.

- Le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux tarifs proposés ci-dessous.

## TARIFS 2024

### Restauration Scolaire

	<i>Parme</i>	<i>Rouge</i>	<i>Ciel</i>	<i>Jaune</i>	<i>Orange</i>
Tarifs Avionnais 1 <sup>er</sup> enfant	2,77	2,81	2,84	2,85	2,87
Tarifs Avionnais à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	2.56	2.59	2.62	2.68	2.74
Tarif Extérieurs Actuels	4.10				
<b>Nouveaux Tarifs Extérieurs</b>	<b>0-617</b>	<b>&gt;617</b>			
	<b>4.10</b>	<b>4.30</b>			

### Accueil Péri-Scolaire (séance 1 h 30)

	<i>Parme</i>	<i>Rouge</i>	<i>Ciel</i>	<i>Jaune</i>	<i>Orange</i>
Tarifs Avionnais	0,65	0,73	0,81	0,86	1
Tarif Extérieurs Actuels	3.00				
<b>Nouveaux Tarifs Extérieurs</b>	<b>0-617</b>	<b>&gt;617</b>			
	<b>3</b>	<b>3.15</b>			

### Mercredi

Tarifs Avionnais	<i>Parme</i>	<i>Rouge</i>	<i>Ciel</i>	<i>Jaune</i>	<i>Orange</i>	Tarifs extérieurs
Fréquentation Régulière avec repas	2,5	4,4	4,58	4,76	4,95	11.85
Fréquentation occasionnelle avec repas	3,2	5,1	5,3	5,48	5,67	13.65
1/2 journée sans repas	1,9	3,15	3,3	3,45	3,6	8,90
<b>Nouveaux Tarifs Extérieurs</b>	<b>0-617</b>	<b>&gt;617</b>				
Fréquentation Régulière avec repas	<b>11.85</b>	<b>12.45</b>				
Fréquentation occasionnelle avec repas	<b>13.65</b>	<b>14.30</b>				
1/2 journée sans repas	<b>8.90</b>	<b>9.35</b>				

## Petites et Grandes Vacances

Tarifs Avionnais	<i>Parme</i>	<i>Rouge</i>	<i>Ciel</i>	<i>Jaune</i>	<i>Orange</i>
1 <sup>er</sup> enfant	24 *	25,5	27	28,5	30
Enfants suivants	21,5 *	23	24,5	26	27,5
Semaines suivantes	21,5 *	23	24,5	26	27,5

Tarifs Extérieurs Actuels	
Tarif Petites Vacances	74.00
Tarif Grandes Vacances	112.50
Nouveaux Tarifs Extérieurs	
	<b>0-617</b>
	<b>&gt;617</b>
Tarifs Petites Vacances	<b>74</b>
Tarifs Grandes Vacances	<b>112.50</b>

\*Reste à charge de la famille Complément Aides Aux temps déduit. Tarif applicable si le bénéficiaire remet son Aide aux Temps Libres versée par la CAF ou complète à due concurrence pour un même montant

## Accueil Péri-Centre

	<i>Parme</i>	<i>Rouge</i>	<i>Ciel</i>	<i>Jaune</i>	<i>Orange</i>	<i>tarifs Extérieurs</i>
Tarifs Avionnais						
Formule matin ou soir	0,8	0,9	1	1,1	1,2	3
Formule matin et soir	1,2	1,3	1,4	1,6	1,8	4,75
Nouveaux Tarifs Extérieurs	<b>0-617</b>	<b>&gt;617</b>				
Formule matin ou soir	<b>3</b>	<b>3.15</b>				
Formule matin et soir	<b>4.75</b>	<b>5</b>				

## Séjours

	<i>Parme</i>	<i>Rouge</i>	<i>Ciel</i>	<i>Jaune</i>	<i>Orange</i>
Séjours été	91,8	122,75	153,75	247,2	351,9
Séjours été Extérieur	848				
Séjours Hiver	60	130	200	255	310
Séjours Hiver Extérieur	848				
Nouveaux Tarifs Extérieurs	<b>0-617</b>	<b>&gt;617</b>			
Séjours été	<b>848</b>	<b>890</b>			
Séjours Hiver	<b>720</b>	<b>756</b>			

\*Reste à charge de la famille Complément Aides Aux temps déduit. Tarif applicable si le bénéficiaire remet son Aide aux Temps Libres versée par la CAF ou complète à due concurrence pour un même montant

## Séjours Jeunesse

	<i>Parme</i>	<i>Rouge</i>	<i>Ciel</i>	<i>Jaune</i>	<i>Orange</i>
Séjours Hiver	80 *	140	200	275	330
<b>Nouveaux Tarifs enfants extérieurs</b>	<b>0-617</b>	<b>&gt;617</b>			
	<b>1205</b>	<b>1265</b>			

\*Reste à charge de la famille Complément Aides Aux temps déduit. Tarif applicable si le bénéficiaire remet son Aide aux Temps Libres versée par la CAF ou complète à due concurrence pour un même montant.

## CAJ Permanent (hors vacances scolaires) et vacances de la Toussaint

<b>Avionnais</b>	<i>Parme</i>	<i>Rouge</i>	<i>Ciel</i>	<i>Jaune</i>	<i>Orange</i>
Adhésion	7,5	7,75	8	8,5	9
Carnet de 5 tickets activités	10	10,25	10,5	11	11,5
<b>Extérieurs Actuels</b>					
Adhésion	22				
Carnet de 5 tickets activités	28				
<b>Nouveaux tarifs Extérieurs</b>					
	<b>0-617</b>	<b>&gt;617</b>			
Adhésion	<b>22</b>	<b>23</b>			
Carnet de 5 tickets d'activités	<b>28</b>	<b>29.40</b>			

## CAJ petites vacances scolaires

<b>Avionnais</b>	<i>Parme</i>	<i>Rouge</i>	<i>ciel</i>	<i>Jaune</i>	<i>Orange</i>
Tarif Journalier	2,3 *	2,55	2,8	3,3	3,8
<b>Extérieurs actuels</b>					
Tarif Journalier	9.5				
<b>Nouveaux Tarifs Extérieurs</b>					
	<b>0-617</b>	<b>&gt;617</b>			
Tarif journalier	<b>9.50</b>	<b>10</b>			

\*Reste à charge de la famille Complément Aides Aux temps déduit. Tarif applicable si le bénéficiaire remet son Aide aux Temps Libres versée par la CAF ou complète à due concurrence pour un même montant.

## CAJ été

Avionnais	<i>Parme</i>	<i>Rouge</i>	<i>Ciel</i>	<i>Jaune</i>	<i>Orange</i>
Tarif Journalier	3,2 *	3,45	3,7	4,2	4,7
Camping (à la semaine)	20	21,25	22,5	25	27,5
<b>Extérieurs actuels</b>					
Tarif Journalier	11.22				
Camping (à la semaine)	67.6				
<b>Nouveaux Tarifs Extérieurs</b>					
	<b>0-617</b>	<b>&gt;617</b>			
<b>Tarifs journaliers</b>	<b>11.22</b>	<b>11.80</b>			
<b>Camping à la semaine</b>	<b>67.60</b>	<b>71</b>			

\*Reste à charge de la famille Complément Aides Aux temps déduit. Tarif applicable si le bénéficiaire remet son Aide aux Temps Libres versée par la CAF ou complète à due concurrence pour un même montant

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation de la Maison de l'Enfant,

**A SOLLICITÉ** auprès du Département du Pas-de-Calais une subvention d'un montant de 250 000 euros au titre de l'appel à projets « Solidarité Urbaine », pour les travaux de réhabilitation de la Maison de l'Enfant et approuve le versement des subventions par le Conseil Départemental,

**A DECIDÉ** de solliciter auprès des autres partenaires financiers les subventions les plus élevées possibles,

**A PREVU de** financer les travaux en partie par la subvention du Conseil Départemental et des autres partenaires financiers et, pour la partie restant à charge de la Commune, sur fonds propres.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu d'activités de l'année 2023 relatif à la restructuration du Quartier Sud d'Avion,

**A APPROUVÉ** les cessions et acquisitions réalisées en 2023 listées sur le tableau ci-joint au compte-rendu,

**PREND ACTE** que la participation financière versée par la Commune à la date du présent CRAC s'élève à 4 142 740 € HT.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a approuvé la prise en charge du remboursement de l'abonnement TADAO jeune – de 26 ans pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans révolus pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2024.

### **Monsieur Alain BARANOWSKI**

Si on veut que la gratuité soit efficace et réelle, il faut aussi que ce soit accessible à tout le monde. Il n'y a pas simplement Lens, Liévin et Avion, il y a aussi tous les villages autour donc il faut un maillage beaucoup plus important, ce qui nécessite des investissements en bus assez importants. Je crois que c'est pour cela qu'il y a eu une phase de réflexion qui a été longue. On a lancé l'idée ici, à Avion, mais après il faut l'assumer financièrement. Il faut que tout le monde puisse en profiter.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

C'est ça et c'est assumé avec courage maintenant par l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mais du coup ça me permet de dire de la CABBALR, idéologiquement, est contre la gratuité puisque par exemple, j'ai entendu l'autre jour, ce qui est gratuit n'a pas de prix.

Mais avec ces réflexions, il n'y a plus de sécurité sociale, plus d'école laïque et républicaine, j'ai rarement entendu une chose aussi bête de la part d'un élu de la République, je vous le dis comme je le pense. A ce moment-là, on arrête l'ensemble des services publics. Il faut savoir ce qu'on veut, est-ce qu'on veut un transport urbain qui soit sur des lignes commerciales et qui amène les gens d'un centre commercial à un autre pour faire du chiffre d'affaires sur une ligne de bus ou, et c'est ce qu'on a choisit nous, on fait un outil de développement du territoire avec des bus qui sont des fois, effectivement, pas les plus remplis, mais qui amènent les gens où ils en ont besoin, pas pour aller les transformer en consommateurs aveugles et imbéciles mais pour aller les transformer en travailleurs qui sont capables de se déplacer au travail.

### **Madame Rose-May SCHIAVON**

Il faut aussi que ce soit bien desservi par rapport à certains endroits comme le 7 où il n'y a qu'un bus toutes les heures.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

On travaille effectivement avec Tadao à optimiser le réseau primaire, les gros axes et puis il y a le réseau secondaire qui est plus difficile à mailler. Il faut aussi dire, et il faut être honnête avec nous même, on veut un réseau de bus qui marche mais en même temps on veut qu'il aille dans la moindre petite rue donc il faut qu'on trouve ce juste milieu et Tadao, la collectivité qui finance Tadao ainsi que les entreprises qui le finance par l'intermédiaire du versement transport, ne sont pas à jeter à fond perdu les sous pour faire circuler des bus à vide mais, effectivement, il faut organiser ce maillage et c'est pour cela qu'ils travaillent sur un réseau complémentaire.

Pour aller appuyer sur ce que disait Alain sur le réseau complémentaire des collègues qui seraient élus dans les villages, le Maire de Givenchy aussi a le droit d'avoir des bus qui s'arrêtent dans ce village.

Evidemment, il ne demandera pas à ce qu'on ait une bulle qui passe toutes les sept minutes mais il a aussi des gens à transporter et la solidarité intercommunale est en train de s'exercer pour permettre à gagner des kilomètres là où on en a peut-être moins besoin sur des zones très bien servies sur la centralité de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour libérer des kilomètres et aller faire des lignes qui aillent prendre les gens dans les villages pour les ramener vers des gros axes, notamment la voie ferrée puisqu'il y a un projet, certes, qui est en gros une sorte de métro-train qui est sur la voie ferrée actuelle avec une densification des transports.

On a d'autres projets, on est en train d'y travailler mais on ne vous dit pas tout, tout de suite, pour garder un peu de surprises, mais franchement il y a des choses qui peuvent transformer le territoire sur les mobilités et c'est un impératif parce qu'en 2035, quand il n'y aura plus de voitures thermiques à vendre, je ne sais pas comment vont faire les gens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La séance a été levée à 20h30.

**Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
D'Agglomération de Lens-Liévin,  
Jean LÉTOQUART**

**La Secrétaire de séance,  
Danièle TISON**